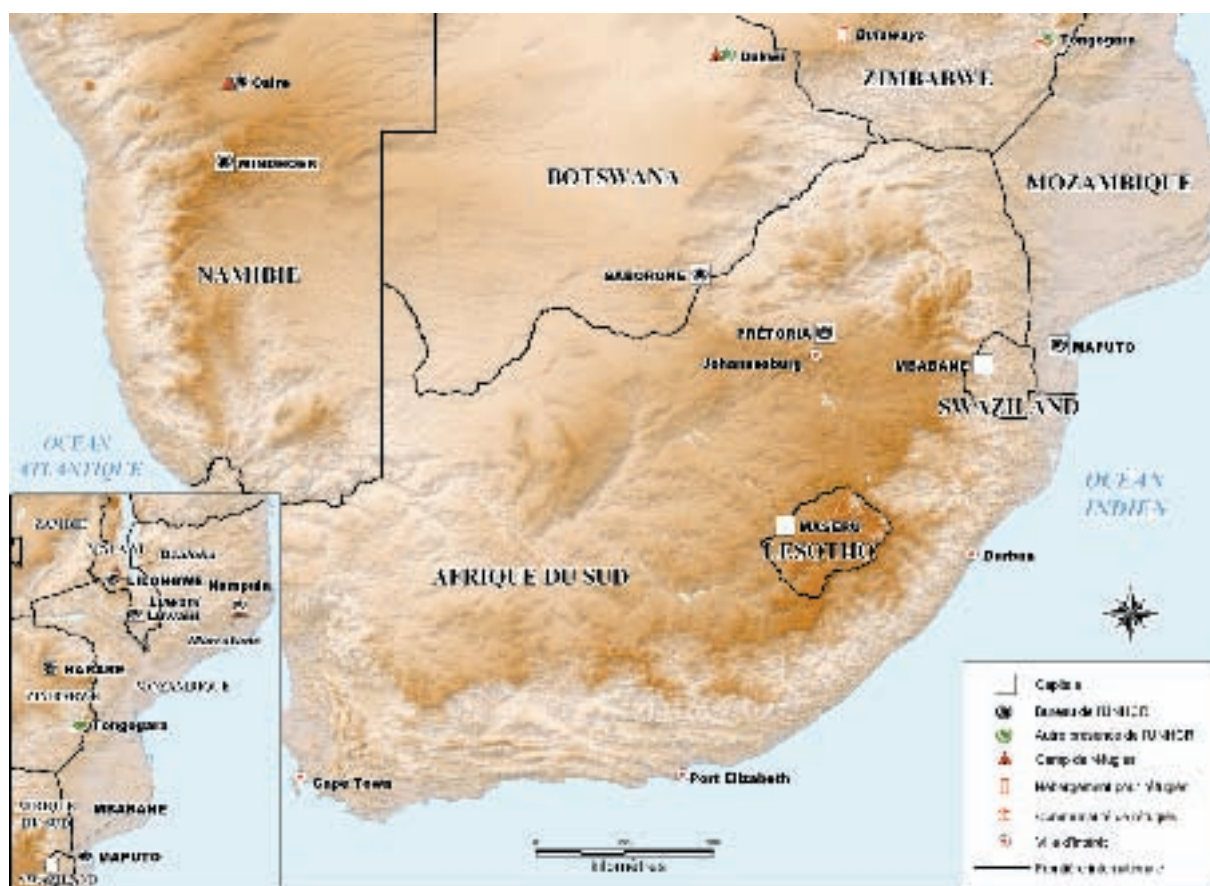


Afrique du Sud



Objectifs principaux

- Aider le Gouvernement de l’Afrique du Sud à traiter les demandes d’asile en attente et à mettre en place une procédure de traitement plus rapide pour les nouvelles demandes.
- Renforcer la capacité du Gouvernement et de la société civile à offrir protection et assistance conformément aux normes minimales reconnues par la communauté internationale.
- Favoriser l’autosuffisance des réfugiés par la promotion de l’accès aux services de santé et d’éducation, ainsi qu’à d’autres services sociaux offerts par l’État.
- Rechercher des solutions durables au sort des réfugiés, notamment par le rapatriement librement consenti et la réinstallation.
- Procéder à l’actualisation d’une étude nationale de référence sur la situation socio-économique et juridique des réfugiés et des demandeurs d’asile.

Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
Origines diverses (demandeurs d’asile)	59 000	22 000
RDC (demandeurs d’asile)	23 000	23 000
RDC (réfugiés)	12 000	17 000
Origines diverses (réfugiés)	10 300	15 000
Somalie (demandeurs d’asile)	10 000	10 000
Somalie (réfugiés)	9 000	12 000
Angola (demandeurs d’asile)	6 000	3 000
Angola (réfugiés)	5 700	5 000
Total	135 000	107 000

Total des besoins : 5 181 084 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

La population réfugiée continue de croître lentement en Afrique du Sud. En juillet 2005, le pays accueillait un peu plus de 28 000 réfugiés reconnus, originaires principalement de la région des Grands Lacs, de la Somalie et de l'Angola. Cette population est concentrée dans les principaux centres urbains, à savoir Johannesburg, Pretoria, Durban et Le Cap. Des demandeurs d'asile continuent d'arriver quotidiennement en Afrique du Sud : environ 35 000 demandes ont été déposées depuis janvier 2004. Le nombre considérable de demandes d'asile en attente – 117 000 en juillet 2005 – est le principal problème, pour ce qui a trait au droit à l'asile en Afrique du Sud. L'accumulation des dossiers en attente est due en premier lieu au grand nombre de migrants économiques qui tentent de profiter de la procédure d'asile pour régulariser leur séjour, associé à l'inadéquation des moyens de traitement des dossiers du ministère des Affaires intérieures (DHA), l'organe gouvernemental compétent, qui manque cruellement de ressources.

Le ministère des Affaires intérieures met actuellement en œuvre un projet ambitieux destiné à résorber le volume de demandes d'asile en retard et à garantir un traitement plus rapide des dossiers, projet qui devrait réduire le nombre de demandeurs d'asile et augmenter le nombre de réfugiés. Dans le cadre de la réorganisation de ses services d'immigration, le Gouvernement a instauré une Direction des réfugiés, placée sous l'autorité du Bureau national de l'immigration (INB), nouvellement créé au sein du DHA. L'INB a réorganisé la gestion des centres d'accueil de réfugiés et promulgué de nouveaux règlements sur l'immigration. Parallèlement, le DHA a acquis un nouveau logiciel d'enregistrement des demandes, utilisé pour constituer une base de données sur les réfugiés. Les premiers résultats des efforts du DHA sont positifs : le statut de réfugié a été accordé à 630 requérants au cours des deux premiers mois de 2005, contre 1 125 pour l'ensemble de l'année 2004.

Récemment, l'Afrique du Sud a commencé à reconnaître les droits des réfugiés dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et l'aide sociale, après les efforts soutenus de défense de la cause accomplis

par l'UNHCR et ses partenaires. Les réfugiés disposent à présent d'un accès amélioré aux services de santé locaux, y compris à l'aide en matière de VIH/SIDA, et à l'enseignement primaire, mais l'accès à bien d'autres services publics, notamment aux allocations pour les enfants des familles d'accueil et les handicapés, demeure aléatoire.

Contraintes

Du fait du nombre croissant de demandes d'asile en attente, les requérants qui sollicitent à juste titre le statut de réfugié mettent beaucoup plus longtemps à obtenir une protection et à trouver des solutions durables. Comme de nombreux services publics ne sont accessibles qu'aux réfugiés reconnus, les demandeurs d'asile ont peu de chances d'atteindre à l'autosuffisance. Cet état de fait a des implications majeures en termes de ressources pour l'UNHCR et ses partenaires, qui sont obligés de subvenir aux besoins des requérants pendant la période d'attente. De plus, malgré les progrès accomplis récemment, plus de la moitié de la population réfugiée demeure dépourvue de documents d'identité, et donc privée de tout accès à des emplois dignes de ce nom ou aux services sociaux.

Ces difficultés sont encore aggravées par la situation de l'emploi en Afrique du Sud, très critique, et par la xénophobie ambiante, qui se manifeste dans le monde du travail, où les employeurs tendent à favoriser les postulants sud-africains, ou au sein des autorités locales, qui bloquent souvent l'obtention des permis requis pour la création de petites entreprises. Conscient de ce dernier problème, le DHA prévoit de créer un groupe de lutte contre la xénophobie à la fin de l'année 2005.

Malgré la réduction des financements, la professionnalisation des services fournis par les ONG a permis de tripler le nombre de bénéficiaires de l'assistance chez les réfugiés et les demandeurs d'asile depuis 2003. Cependant, les fonds de l'UNHCR restent bien trop modestes pour répondre aux besoins, parfois très aigus, de la population cible. C'est pourquoi l'Organisation est obligée d'appliquer des critères extrêmement restrictifs aux prestations d'aide. L'impact croissant de l'épidémie de VIH/SIDA sur les réfugiés et les demandeurs d'asile vient encore aggraver la situation.



Une réfugiée rwandaise, qui a travaillé comme aide-soignante pendant plusieurs années à Durban et qui a obtenu un bourse DAFI pour suivre une formation médicale. Reçue à ses examens avec mention très bien, elle travaille à présent comme infirmière à l'hôpital communal de Durban. *UNHCR / P. Rulashe*

Stratégie

Protection et solutions

L'UNHCR continuera à offrir des conseils sur les politiques, ainsi que des formations et une aide matérielle, afin d'épauler le DHA dans ses efforts pour traiter les dossiers d'asile en attente et examiner plus rapidement les nouvelles demandes. Une importance particulière sera accordée à la formation sur le droit international et national des réfugiés, puisque le DHA entend recruter un grand nombre de fonctionnaires pour assurer l'examen des demandes et gérer les questions d'immigration. Dans le contexte du développement de la base de données sur les réfugiés du DHA, l'Organisation collaborera étroitement avec

les statisticiens nouvellement recrutés par le ministère pour garantir une approche claire et cohérente des statistiques sur les réfugiés et les demandeurs d'asile.

L'UNHCR maintiendra son appui aux activités d'orientation juridique et de défense de la cause menées par les ONG partenaires, pour garantir le libre accès des réfugiés aux procédures d'asile et aux services sociaux. Par ailleurs, l'UNHCR travaillera en étroite coopération avec le nouveau Groupe de lutte contre la xénophobie au sein du DHA.

L'UNHCR actualisera l'étude de référence sur la situation socio-économique et juridique des réfugiés et des demandeurs d'asile, menée à l'échelle nationale en 2003. Les données recueillies aideront le Gouvernement, l'UNHCR et les autres partenaires à évaluer

les progrès accomplis, ainsi qu'à fixer les priorités opérationnelles pour combler les lacunes restantes.

Le rapatriement des réfugiés rwandais et angolais sera encouragé en 2006 dans le cadre des accords tripartites respectifs. Cependant, l'intérêt suscité par cette solution durable au sein des deux groupes risque d'être limité et la réinstallation continuera d'être envisagée au cas par cas.

L'UNHCR s'emploiera également à renforcer les capacités de ses partenaires d'exécution pour les questions en rapport avec la protection et le programme, afin de garantir la qualité et la cohérence des services assurés auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Assistance

L'UNHCR continuera à militer en faveur des réfugiés dans les programmes publics existants. L'Organisation débat actuellement avec le Gouvernement de l'éventuelle réactivation du Fonds de secours aux réfugiés, financé par des fonds publics et destiné spécifiquement aux demandeurs d'asile les plus vulnérables, qui ne peuvent bénéficier des programmes publics ordinaires tant que leur demande n'a pas été traitée.

Pour les réfugiés et les demandeurs d'asile démunis qui n'ont pas accès aux services publics, l'UNHCR prodiguera une aide de subsistance par l'intermédiaire de son réseau d'ONG nationales partenaires. Les principales activités porteront sur les cours d'anglais et la formation professionnelle, la recherche d'emploi, les prêts aux petites entreprises, les bourses d'enseignement primaire et les soins à domicile pour les réfugiés les moins valides. En 2006, l'UNHCR étendra son initiative pilote d'appui aux ONG chargées des réfugiés en offrant des services dans leurs communautés.

Effet escompté

En 2006, l'UNHCR espère une réduction notable du nombre de demandes d'asile en attente, qui permettra aux réfugiés d'accéder plus rapidement à une protection et à des solutions durables. Il est également prévu que des cartes d'identité soient délivrées à tous les réfugiés d'ici la fin de l'année 2006, ce qui devrait favoriser leur accès à l'emploi et aux

services publics, et faciliter l'obtention de permis de séjour permanents en Afrique du Sud. De plus, la base de données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile devrait être pleinement opérationnelle d'ici la fin de l'année.

Au cours de l'année, l'UNHCR prévoit que le Gouvernement rendra un certain nombre de services publics supplémentaires accessibles aux réfugiés et rétablira le Fonds de secours aux réfugiés afin de prodiguer une aide rapide aux demandeurs d'asile. Ces avancées constitueront des jalons importants pour la réalisation de l'objectif à long terme de l'Organisation, à savoir la prise en charge par les autorités sud-africaines de l'ensemble des activités d'assistance aux réfugiés.

Le nombre de rapatriements devrait légèrement progresser en 2006, avec la consolidation de la paix dans un certain nombre de pays d'Afrique. Des mouvements sont notamment prévus en direction de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Burundi et du Soudan, ainsi qu'éventuellement vers d'autres pays. Le nombre de cas de réinstallation devrait lui aussi augmenter, grâce au détachement d'un collaborateur spécialisé à Pretoria.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2006, l'UNHCR disposera d'un effectif de 32 personnes : 13 fonctionnaires internationaux, dont deux administrateurs auxiliaires, et 19 collaborateurs nationaux.

La délégation de Pretoria est directement responsable de l'administration du programme au Swaziland, assiste les délégations de l'UNHCR au Botswana et en Namibie, et coopère avec le PNUD pour assurer les prestations de protection et d'assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile à Madagascar et aux Comores. La délégation de Pretoria fournit également un appui administratif à cinq postes techniques régionaux (enregistrement, VIH/SIDA, information, femmes et enfants réfugiés, et approvisionnement).

Coordination

Les objectifs prioritaires du programme de 2006 en faveur des réfugiés en Afrique du Sud ont été identifiés lors d'une série d'ateliers participatifs de planification stratégique organisés avec tous les acteurs concernés, notamment les partenaires d'exécution, les représentants du Gouvernement, la Croix-Rouge, les institutions universitaires, les églises et des organisations de réfugiés. Tous ces acteurs seront impliqués d'une façon ou d'une autre dans la mise en œuvre du programme de 2006.

L'UNHCR maintiendra sa pleine participation à la mise au point du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2006-2011 (PNUAD) et veillera à la cohérence de ses programmes au regard des orientations du PNUAD. L'UNHCR continuera à jouer un rôle actif dans le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA, ainsi qu'au Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions (RIACSO) à Johannesburg.

Bureaux
Pretoria

Partenaires
Organismes gouvernementaux
Ministère des Affaires intérieures
Ministère des Affaires intérieures (Swaziland)
Ministère du Développement social
Ministère de l'Éducation
Ministère de la Santé

ONG

Bonne Espérance
 Caritas (Swaziland)
 Centre d'accueil des réfugiés du Cap
Lawyers for Human Rights
Mennonite Central Committee
National Consortium for Refugee Affairs
 Service jésuite des réfugiés

Autres

Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions (RIASCO-ONU)
 Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA
 OIM
 PNUD (Madagascar et Comores)
 Université du Cap, antenne d'aide juridique

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	744 036
Transport/logistique	1 000 000
Total des opérations	1 744 036
Appui au programme	3 437 048
Total	5 181 084